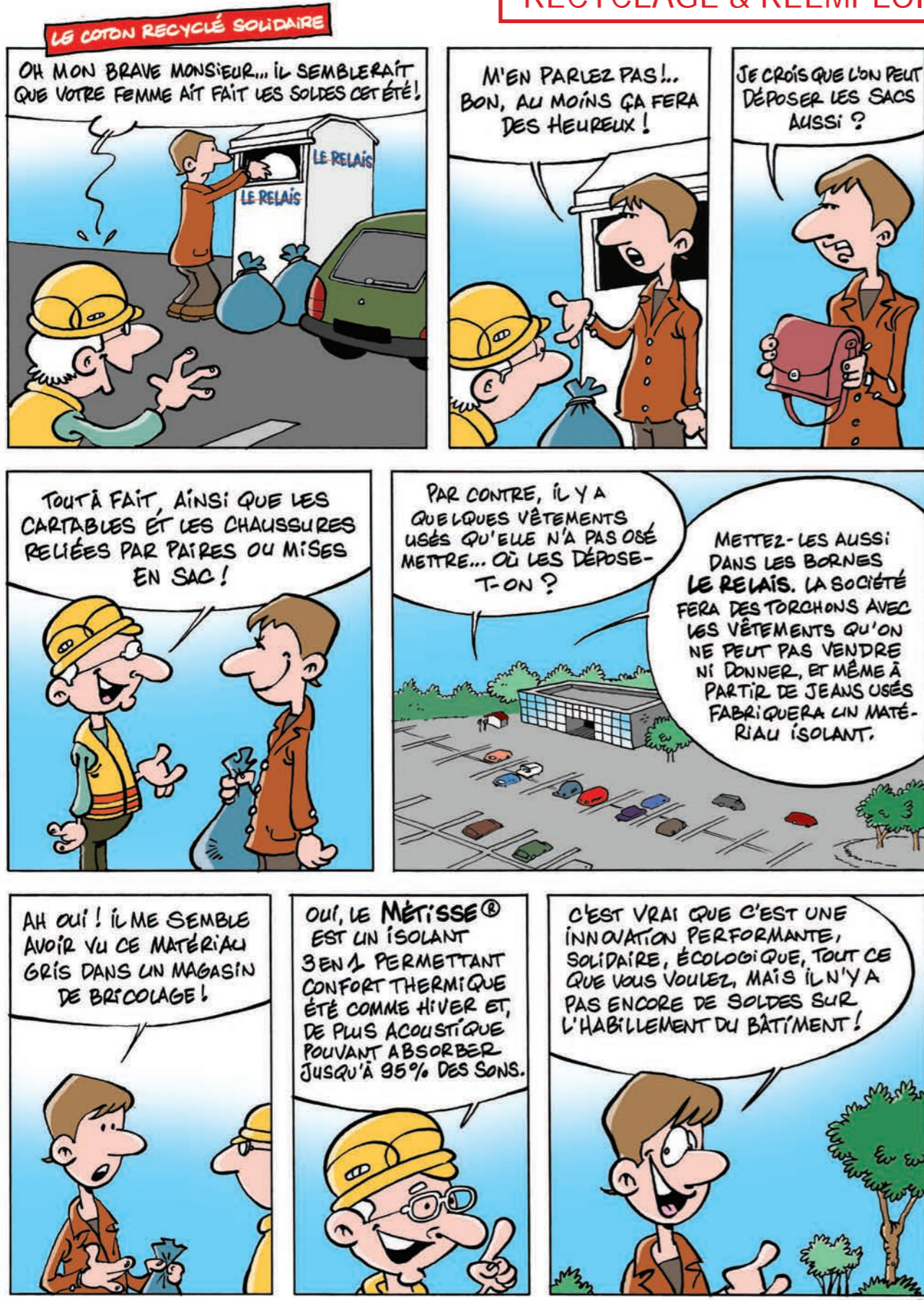


RECYCLAGE & RÉEMPLOI



L'actu du Sitru

Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains

N°20 - 3^e trimestre 2015

À LA UNE

DÈS LE 2 NOVEMBRE 2015

La demande de carte d'accès se fera en ligne ou dans les BUREAUX DU SITRU

Jusqu'au 1^{er} novembre inclus, l'obtention de votre carte d'accès se fait toujours directement à la déchetterie. À compter du lundi 2 novembre 2015 et ce de façon définitive, vous pourrez obtenir votre carte de deux façons, en vous munissant des documents suivants : pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de 6 mois et dernier avis d'imposition à la taxe d'habitation.

1. En effectuant votre demande en ligne sur www.sitru.fr, comptez un délai de 2 à 5 jours ouvrés pour l'obtention
 - Cliquez sur ma demande de carte d'accès.
 - Scannez vos 3 documents.

Une fois le formulaire rempli, vous choisirez de récupérer votre carte à la déchetterie lors d'un prochain dépôt ou dans les bureaux du SITRU (voir horaires d'ouverture*).

2. En demandant votre carte directement sur place dans les bureaux du SITRU*
 - Présentez vos 3 justificatifs.
 - L'équipe du SITRU, après enregistrement, vous remettra votre carte pour accéder à la déchetterie.

DÉCHETTERIE DU SITRU

Période hivernale : du 1^{er} octobre au 31 mars

Du lundi au vendredi de 10h à 17h

Samedi et dimanche de 9h à 17h

Jours fériés :

Les horaires du week-end s'appliquent

Jours de fermeture de la déchetterie :

1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

* HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX DU SITRU AU PUBLIC DU LUNDI AU VENDREDI 9h/12h - 14h/17h30

ATTENTION ! BUREAUX FERMÉS LE WEEK-END ET LES JOURS FÉRIÉS

Bougival
Carrières-sur-Seine
La Celle Saint-Cloud
Chatou
Croissy-sur-Seine
Houilles
Louveciennes
Montesson
Le Pecq-sur-Seine
Rueil Malmaison
Sartrouville
Le Vésinet



ÉDITORIAL



J'ai été invité par Hervé Marseille, président du SYCTOM (syndicat intercommunal de traitement des déchets de l'agglomération parisienne), à participer aux premières Assises métropolitaines des Déchets le 2 juillet dernier. À cette occasion, nous avons eu le plaisir d'annon-

cer la future coopération entre le SITRU et le SYCTOM, qui va dans le sens de l'optimisation de la gestion des déchets. L'objectif de ce rapprochement est de mutualiser les équipements appartenant à chaque syndicat.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2016, vos déchets recyclables, actuellement triés sur le centre de Gennevilliers, seront dirigés sur le centre de tri de Nanterre. Celui-ci bénéficie d'un process moderne et efficace qui permettra d'améliorer sensiblement nos performances de tri. Je reviendrai vers vous dans un prochain numéro pour vous informer plus en détail des consignes de tri étendues concernant les bacs et colonnes jaunes. En contrepartie, le SYCTOM déposera des ordures ménagères à l'usine d'incinération CRISTAL, sans que cela entraîne une augmentation de la quantité annuelle de déchets incinérés. Les quantités apportées par le SYCTOM viendront compenser la diminution des tonnages des adhérents du SITRU et ceux des clients privés, afin de rester dans les limites d'incinération de 123 000 tonnes par an, imposées par l'arrêté préfectoral. Ce partenariat sera développé dans la prochaine Actu.

ALAIN GOURNAC

Président du SITRU

ZOOM

INTERVIEW
d'Emmanuel MOULIN,
directeur de la société KALI' AIR

Samedi 30 mai, les habitants de Carrières-sur-Seine, qui s'interrogeaient sur les rejets atmosphériques de l'usine, ont été conviés à une visite axée en priorité sur ce sujet. Au cours de cet échange, vous avez présenté le programme de surveillance environnementale.

Qu'avez-vous pensé des débats avec les habitants de Carrières ?

Les discussions ont permis de répondre aux questions et aux inquiétudes des Carillons concernant l'usine CRISTAL et de les rassurer sur le fonctionnement très surveillé de l'installation.

Nous avons eu le sentiment de satisfaire leurs attentes car les Carillons étaient investis dans les échanges, favorisant ainsi la richesse des débats.

Cette matinée a permis d'entrer dans le détail des mesures dont l'usine fait l'objet. Pouvez-vous nous en rappeler la teneur ?

De par son activité, l'usine CRISTAL est tenue de respecter les exigences réglementaires suivantes :

■ **Concernant les émissions atmosphériques**
Arrêté préfectoral complémentaire d'autorisation d'exploiter du 28 novembre 2013 qui impose les valeurs limites de rejet des installations d'incinération de déchets (art. 4.15).

■ **Concernant les retombées atmosphériques dans l'environnement du site**
Arrêté préfectoral imposant des prescriptions réglementaires complémentaires en date du 27 juin 2011 (art. 4.26)

■ **Paramètres : dioxines/furanes et métaux lourds**
La fréquence est annuelle.

De plus, conformément à l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 (art.30) relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux, "L'exploitant doit mettre en place un programme de surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement". Ce programme concerne au moins les dioxines/furanes et les métaux.

Il faut rappeler que la pollution de l'air d'une zone d'étude n'est pas imputable à une seule source. Des sources émettant des polluants de même nature peuvent exister à proximité du site étudié. Elles peuvent être naturelles ou anthropiques, c'est-à-dire causées par les activités humaines, dans une zone bien délimitée (usine, axe routier, jardin, etc.) ou très étendue (ville, zone d'activité, champ agricole, etc.). Ces sources exogènes constituent le bruit de fond. Dans le cadre des mesures dont l'usine fait l'objet, il est notamment nécessaire d'appréhender le bilan des émissions à l'échelle départementale et régionale recensées autour du site. Par exemple, nous nous intéressons à la répartition départementale et régionale des oxydes d'azote et du monoxyde de carbone (source AIRPARIF, bilan des émissions, 2013).

Sur les campagnes des dernières années, les résultats des retombées atmosphériques sont bien au-dessous des valeurs de références pour l'ensemble des paramètres concernés.

Qu'est-ce qui garantit votre indépendance ?
KALIAIR est un spécialiste de la mesure et du conseil en pollution atmosphérique, reconnue pour son savoir-faire et son accompagnement auprès de ses clients. Cette renommée est confortée par nos agréments et nos accréditations (Annexe technique COFRAC N° 1-1848). Le capital de la société est détenu à 100% par KALINVEST*.

Concernant les contrôles inopinés, KALIAIR est reconnue par la DRIEE (Direction Régionale et Inter-



départementale de l'Environnement et de l'Energie) comme laboratoire agréé pour la réalisation des contrôles. Pour le site CRISTAL, KALIAIR ne réalise pas de contrôle inopiné car elle a déjà en charge les mesures annuelles d'autocontrôle du site. Ainsi, une fois par an, CRISTAL fait l'objet d'un contrôle inopiné pris en charge par une autre société qui conforte chaque année les résultats obtenus par KALIAIR.

Les mesures des rejets atmosphériques des deux fours de l'usine CRISTAL, que tout habitant peut consulter sur le site Internet du SITRU et dans l'Actu du SITRU, sont-elles conformes aux normes en vigueur ?

Ces mesures sont conformes aux valeurs réglementaires imposées par arrêté préfectoral sur les quatre campagnes de l'année 2014 dont le contrôle inopiné réalisé par la société CME en septembre 2014.

De plus, conformément à l'arrêté préfectoral auquel elle est soumise, CRISTAL dispose d'une baie d'analyse, appareil qui permet de mesurer en continu la plupart des paramètres gazeux dont les dioxines/furanes. La baie d'analyse est vérifiée annuellement par KALIAIR sous accréditation COFRAC.

*KALINVEST est une société holding possédant des parts dans des sociétés de services en environnement et risques industriels. KALI' AIR appartient à 100% à KALINVEST, laquelle appartient à 100% à une personne physique.

CRISTAL

TABLEAU DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES DES DEUX FOURS DE L'USINE D'INCINÉRATION CRISTAL

Composés	Données trimestrielles		
	Valeurs limites	Four 1	Four 2
CO (mg/Nm ³)	50	10,9	<10,3
Poussières (mg/Nm ³)	10	<0,71	0,73
COT (mg/Nm ³)	10	<1,1	<1,4
HCl (mg/Nm ³)	10	6,4	5,8
HF (mg/Nm ³)	1	<0,16	<0,18
NO _x (mg/Nm ³)	80	47,3	24,5
SO ₂ (mg/Nm ³)	30	5,1	6,9
NH ₃	10	7,1	2,4
Cd + Tl (mg/Nm ³)*	0,05	<0,0026	<0,0033
Hg (mg/Nm ³)*	0,05	<0,0157	<0,0149
Autres métaux lourds (mg/Nm ³)*	0,5	<0,0364	<0,051
Dioxines et furanes (ng/Nm ³)*	0,1	<0,002	<0,002

Valeurs limites mises en vigueur par l'arrêté préfectoral du 27 juin 2011 et complété par l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2011.

Rejets atmosphériques mesurés pour les deux fours en mai 2015 par KALI' AIR.

*Rejets atmosphériques mesurés pour les deux fours en mars 2015 par KALI' AIR lors du contrôle semestriel.

(mg/Nm³) = milligrammes par Normal Mètre Cube : volume de gaz pris dans les conditions normales de températures et de pression.

< signifie que la valeur est inférieure au chiffre indiqué.

CO = monoxyde de carbone / COT = Composés Organiques Totaux

HCl = acide chlorhydrique / HF = acide fluorhydrique

NO_x = oxydes d'azotes / SO₂ = dioxyde de soufre

NH₃ = ammoniac

Cd = cadmium / Tl = thallium / Hg = mercure

CHIFFRES CLEFS

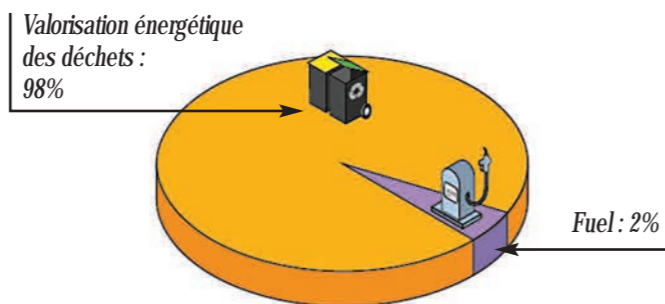
LE RÉSEAU DE CHALEUR EN CHIFFRES

Construit en 1988 et long de 8 km, le réseau de chaleur alimente en chauffage et en eau chaude l'équivalent de 3 900 foyers sur Carrières-sur-Seine, Chatou et Houilles soit 48 000 MWh vendus par an. Il est alimenté en énergie à 98% par l'usine d'incinération CRISTAL mais pendant les périodes d'arrêt des fours (notamment lors des arrêts techniques programmés), une chaufferie de 27 MW vient en secours. Cette dernière est composée de trois chaudières qui fonctionnent au fioul domestique.

Depuis 2003, le réseau a subi d'importants travaux de rénovation sur la commune de Chatou et notamment la substitution des anciennes canalisations en fonte grise par des canalisations en acier, plus résistantes.

Le réseau de chaleur poursuit actuellement ses projets d'extension sur les trois communes déjà desservies.

LE MIX ÉNERGÉTIQUE DU RÉSEAU



Moins de déchets à l'heure du goûter



Acte quotidien des enfants, le goûter peut être observé pour se rendre compte des liens entre consommation et production de déchets.

En comparant un goûter peu générateur de déchets à celui qui en produit, on prend conscience qu'il existe des solutions simples pour éviter tous ces détritiques. Dans l'ensemble, préférez les contenants durables et lavables (gourdes, boîtes en plastique) aux jetables (vaisselle en carton, bouteilles en plastique).



ACTU

La Commission de Suivi de Site (CSS)



La CSS a eu lieu le 2 octobre dans la salle Lucien Parrot en présence du sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, des associations environnementales, du SITRU et de son exploitant NOVERGIE. La directrice de l'usine CRISTAL a présenté le bilan de fonctionnement de l'année 2014, ainsi que les modifications des installations réalisées ou projetées avec le planning des réalisations.

Le directeur du SITRU a exposé les résultats de l'étude sur la performance énergétique des installations. La conclusion est revenue à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie qui a présenté les actions d'inspection menées sur notre Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. Le bilan de cette commission est très positif et conforte le SITRU dans sa mission de service public.

La déchetterie entre dans sa période hivernale

Deux changements sont à noter à la déchetterie :

1. Plus aucune carte ne sera délivrée sur place à partir du 2 novembre (voir article en 1^{ère} page).
2. La déchetterie fermera deux heures plus tôt du 1^{er} octobre au 31 mars. Toujours ouverte à partir de 10h en semaine et à partir de 9h le week-end, elle fermera à 17h.



À la découverte du Métisse

L'opération "Les 4 Chemins au Vert" a été l'occasion de rassembler, sous un beau soleil de juillet, tous les acteurs du développement durable au cœur du quartier du même nom, à Sartrouville. Le bailleur Batigère, à l'origine du projet, a fait venir des bergers urbains et leurs moutons pour cette édition. Le SITRU et la CABS ont conçu une animation sur cette thématique, en proposant aux enfants de coller du Métisse®. Ce matériau écologique est issu de la récupération du jean et de certains textiles en coton collectés par Le Relais®. Fabriqué par ce dernier, le Métisse® sert d'isolant. Les enfants repartaient heureux avec leur carte du mouton habillé par leurs soins.

*Le Relais : 1^{er} opérateur de collecte et de valorisation des textiles en France > www.lerelais.org



Le SITRU, un sujet d'étude !

Jacques Grimont, délégué du SITRU pour la ville de Houilles et étudiant en Master 1 Droit de l'Environnement, a réalisé un rapport de groupe sur "le service public local de traitement des déchets et la délégation de service public" en prenant l'exemple du SITRU. Les cinq étudiants, dont deux qui ont assisté à un comité, ont obtenu la meilleure note soit 16/20 ! Nous les félicitons pour ce travail et accueillons toujours avec plaisir des stagiaires au sein du SITRU. Il est à noter que les comités syndicaux, dont les dates paraissent sur le site www.sitru.fr, sont ouverts au public.



De gauche à droite :
Jacques Grimont, Christophe Fontanet (D.G. du Sitru),
Viviana Morales et Élisa Sgambati